

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 19

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 23/10/2025

Date d'affichage : 04/11/2025

Certifié exécutoire par réception en  
Sous-Préfecture de Limoux le:

L'an deux mil vingt cinq, le vingt neuf octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, M. Mohammed EL HABCHI, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Janine CASTEL, Mme Claudette DUPUY.

Étaient absents excusés : Mme Amandine MORENO, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Christine BINDER, Mme Martine DAFFOS, M. Alain VALETTE.

**3 1 OCT. 2025**

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Kees WIELENGA, M. Charles ROUGER, M. Sébastien AMOUROUX, Mme Nathalie REBELLE, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Procurations : Mme Amandine MORENO en faveur de M. Jacques MANDRAU, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de M. Pierre CASTEL, Mme Christine BINDER en faveur de M. Claude ESCLOUPIER.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2025-083**

Domaine : 5.2 - Fonctionnement des assemblées

**OBJET : Liste des affaires traitées dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Vu la délibération n° MA-DEL-2020-102 du 10 JUILLET 2020 ;

Considérant que le Maire est chargé de traiter toutes les affaires énumérées par l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette mesure a été prise afin d'accélérer l'exécution des affaires courantes et de simplifier les tâches administratives. Comme le prévoit la réglementation en vigueur M. le Maire a l'honneur de vous rendre compte ci-dessous des décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation et qui ont été prises courant les mois de juin, juillet et août 2025.

2025-06-038	Convention mise à disposition matériel ASSOCIATION L'ISARD CENTRE LA FORGE
2025 06 039	Parc Saint Bertrand Ouverture de la baignade surveillée
2025 06 040	Délégations accordées à M. Youcef GOUGA DST
2025 07 041	MARCHE 25 006 FOURNITURE AMEUBLEMENT NOUVELLE MAIRIE
2025 07 042	STADE MUNICIPAL J.BOURREL fermeture temporaire
2025 07 043	Fixation des arrêts de car dans l'agglomération
2025 07 044	Autorisation d'occupation temporaire du domaine public CAMPING SAPINETTE
2025 07 045	BAIL COMMUNE RDT66 local HUNTSMAN AVENANT N°3 MODIFICATION SURFACE
2025 07 046	Bail location appart. n° 7 Impasse Coustète MME PONS
2025 07 047	Délégations accordées à M. Jacques MANDRAU

2025 07 048	AUTORISATION STATIONNEMENT n°03 VEHICULE TAXI GUILLOTOT Romain REMPLACEMENT DE VEHICULE
2025 08 049	MAD gratuite PADEL Commune TENNIS CLUB QUILLANAIS
2025 08 050	La Forge de Quillan Convention de prestation de service Commune TENNIS CLUB QUILLANAIS
2025 08 051	Convention de prestation de service COMMUNE USQL REPAS DU BOEUF 2025
2025 08 052	Autorisation occupation domaine public REPAS PAELLA USQL

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal :

1. Dire que le conseil municipal est informé des affaires traitées au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
2. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 19 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

M. Pierre CASTEL



**2025-083****Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2025-10-31T11-29-21.00 ( MI264964153 )**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20251031-2025-083-DE ( Voir l'accusé de réception associé )**Objet de l'acte :** Liste des affaires traitées dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**Date de décision :** Oct 31, 2025 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assemblées**Identifiant unique de l'acte  
antérieur :****Acte :** MA-DEL-2025-083.PDF**Préparé**Date **31/10/25 à 11:29**Par JORDAN Edouard**Transmis**Date **31/10/25 à 11:29**Par JORDAN Edouard**Accusé de réception**Date **31/10/25 à 11:33**